



2020

Plan formation syndicale CSD01

1



Coordination Syndicale Départementale CGT des services publics de l'Ain
3 Impasse Alfred Chanut | CS 60092 | 01002 Bourg-en-Bresse

Tel port : 06 84 19 44 65 du lundi au jeudi de 8h à 17h et le vendredi de 8h à 12

e-mail : csd01sp@gmail.com | site : <https://csdcgtain.org>

Sommaire :

- P.2 : formation
- P.3 : marche à suivre
- P.4/5 : liste des formations
- P.6 : fiche de candidature
- P.7 : modèle de demande de congés de formation
- P.8 : bulletin d'adhésion
- P.9 : Notre conception schématique de la formation syndicale
- P.10 : notre partenaire

Formation :

C'est qui?

La formation syndicale est organisée par les structures de la CGT en fonction des besoins qui sont identifiés dans chacune d'entre elles. Ce sont des militants, eux-mêmes formés pour dispenser de la formation syndicale adaptée à des adultes.

C'est pour qui?

Tous les syndiqués doivent pouvoir bénéficier de formations syndicales adaptées à leurs besoins.

Cela implique anticipations, prévisions, programmations et rigueur dans l'organisation. Cela implique également une attention particulière pour identifier ce que sont les besoins des syndiqués, mais aussi des structures et une définition réfléchie des priorités. Enfin, cela nécessite d'être rigoureux dans les "pré-requis".

"On ne fait pas une maison avant ses fondations."

Combien ça coûte?

La formation des syndiqués et des militants ne devrait rien leur coûter.

Ceci dit, elle n'est pas gratuite. Elle est donc en général facturée par la structure organisatrice à la structure qui envoie le stagiaire.

Chaque stage a un coût variable qui s'explique par plusieurs raisons différentes :

- le lieu du stage,
- la restauration,
- les frais éventuels des intervenants,
- la documentation pédagogique,
- les conditions de participation des stagiaires.

ils n'ont pas de perte de salaire pendant leur période de stage.

Le deuxième élément de facturation est le coût réel de la formation qui tient compte des critères précédents pour "mutualiser" et répartir la somme globale sur l'ensemble des autres stagiaires.



Comment ça marche ?

Le contenu des formations détermine leur durée, ce qui signifie que chaque moment de la formation a son importance dans la cohérence globale du stage. C'est pourquoi il convient de réaffirmer ici qu'un stagiaire doit prendre ses dispositions pour participer à la totalité du stage, et en respecter les horaires (souvent définis en début de stage avec les stagiaires eux-mêmes).

De plus, il est bon de rappeler qu'il s'agit également d'un certain respect pour ses co-stagiaires, pour l'organisateur du stage (il faut plusieurs mois pour l'organiser) et enfin pour l'animateur du ou des thèmes que ce dernier a du travailler pour l'occasion. Enfin, la formation étant finalement financée grâce aux cotisations, c'est en même temps le respect de l'ensemble des syndiqués, de la CGT.

Marche à suivre :

C'est le syndicat ou la section syndicale, le comité départemental ou éventuellement l'U.L. pour les individuels, qui inscrit par écrit les stagiaires auprès de la structure organisatrice.

1

Sur la base du programme des stages proposés, le syndicat, la section, l'U.L. inscrit le stagiaire à l'aide du formulaire page 7 qu'il envoie à la structure organisatrice.

En cas de désistement, il est impératif de prévenir le plus tôt possible la structure organisatrice

2

Avant de s'engager, il convient d'attendre la confirmation du stage et l'inscription du candidat.

En cas de candidature non retenue, principalement faute de place, en principe priorité est donnée au stagiaire pour la session suivante de la même formation

3

Dès confirmation et au moins 1 mois avant le 1er jour du stage, le stagiaire doit faire par écrit une demande d'autorisation d'absence pour formation sociale, syndicale et économique. Modèles de lettres – page 8.

4

Le stagiaire peut alors participer au stage dans les conditions (lieux et horaires) définies par la structure organisatrice (sous réserve d'acceptation de son détachement).

5

Une attestation de participation lui sera délivrée le dernier jour du stage par le responsable. Le stagiaire, en principe, doit être en capacité de la fournir à son employeur dès sa reprise si la demande lui en est faite

L'U.D., les U.L. n'étant pas en capacité d'assurer l'ensemble des formations spécifiques pour lesquelles elles pourraient être sollicitées, la confédération, les fédérations organisent également un certain nombre de formations qui se tiennent pour l'essentiel à Courcelles-sur-Yvette au centre Benoit Frachon (91).

Pour connaître la liste des stages proposés, il suffit de s'adresser à sa fédération ou sur le site de la formation syndicale CGT.

Rappel : toute demande individuelle de formation syndicale doit être préalablement visée par le syndicat ou la section syndicale.

Listes des formations 2020

FORMATION COMMENT FAIRE LES PRÉLÈVEMENTS

Comment envoyer les prélèvements, pour que les syndiqués soient prélevés.

27 février 2020
Oyonnax

1
jour

Trésorier et
futur trésorier

Fiche de candidature
à transmettre avant
le 17 janvier 2020

4

FORMATION COGETISE

Savoir régler les paiements de COGETISE en version papier ou via internet

16/04/2020
Oyonnax

1
jour

Trésorier et
futur trésorier

Fiche de candidature
à transmettre avant
le 06/03/2020

FORMATION DES INSTANCES

Connaitre toutes les instances dans la fonction publique territorial et a quoi elles peuvent servir.

11/06/2020
Bourg-en-Bresse

1
jour

Membres du
bureau du
syndicat

Fiche de candidature
à transmettre avant
le 01/05/2020

COMMENT CRÉER, FAIRE VIVRE, FONCTIONNER LE SYNDICAT

Comment faire évoluer votre syndicat et le faire vivre

22/10/2020
Bourg en Bresse

1
jour

Membres du
bureau du
syndicat

Fiche de candidature
à transmettre avant
le 12/09/2020

5

COMMENT LIRE CA FICHE DE PAYE DANS LA FPT

Comprendre notre fiche de paye

17/03/2020
Oyonnax

1
jour

Tous
syndiqués

Fiche de candidature
à transmettre avant
le 10/02/2020

Vous avez besoin d'autres formations contactez-nous : csd01formation@gmail.com

Les formations, dates et lieux peuvent être modifié pour une meilleure organisation

Fiche de candidature à la formation

à

Date :2020

Nom	Prénom	Sexe	Année de naissance
Adresse :			
Code postal :		Ville :	
Où me joindre rapidement :			
Téléphone fixe		Téléphone portable	Adresse électronique
Ma fédération		Mon UL	
Mon Syndicat			
Nom exact			
Téléphone		Adresse électronique	
Adresse			
Ma collectivité			
Nom		Adresse	

Ta candidature à cette formation implique ton engagement à participer aux journées de ce stage, selon les horaires définis le premier jour

Fiche à retourner par mail à

Coordination Syndicale Départementale CGT des services publics 3 impasse Alfred Chanut 01000 Bourg-en-Bresse	Tél : 07 83 48 46 72 Courriel : csd01formation@gmail.com	Contact : Cyril LESPINASSE 07 83 48 46 72 csd01formtion@gmail.com (à contacter en cas de difficulté)
---	--	---

Nom-Prénom :
Adresse :

lieu, date :

Code postale ville :

Madame, Monsieur le Maire
Mairie
Adresse :
Code postale, ville :

7

Objet : demande de congé de formation économique, sociale et syndicale

Madame, Monsieur le Maire,

Conformément à l'article 57 (7°) de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 sus-
visée pour les fonctionnaires régis par ladite loi, j'ai l'honneur de vous de-
mander l'autorisation de m'absenter du service du
....., en vue de participer à un stage
de formation économique, sociale et syndicale, organisé par « La formation
syndicale CGT » qui est un organisme agréé par l'Arrêté du 9 février 1998,
modifié par l'arrêté du 17 juillet 2012.

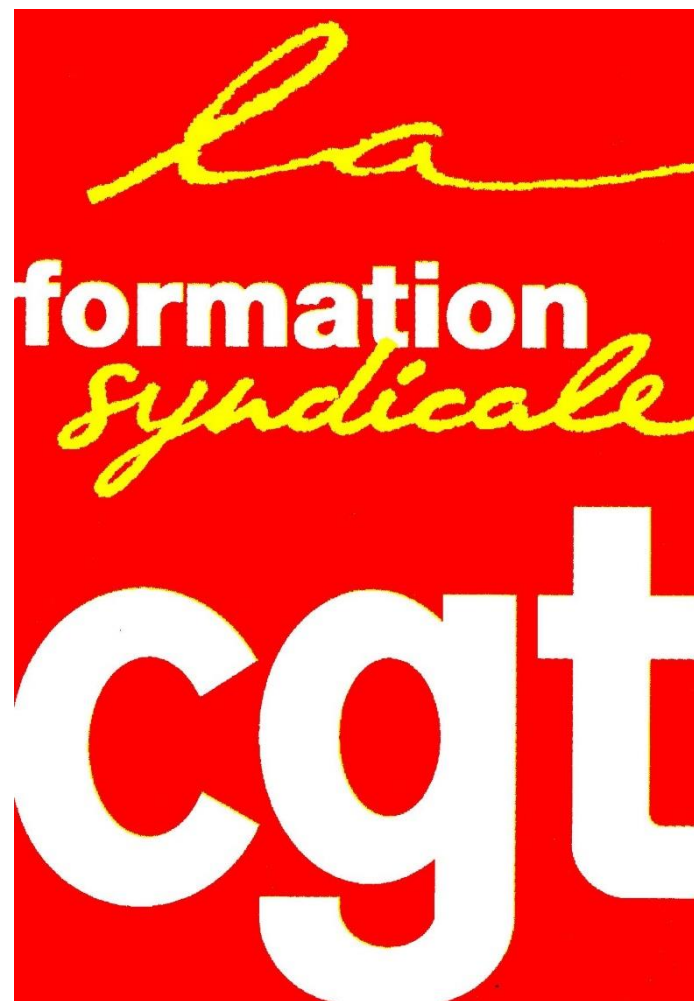
Je vous rappelle que mon traitement est maintenu durant ce congé.

Dans l'attente d'une réponse favorable,

Je vous prie d'agréer, Monsieur le, l'expression de mes
sentiments distingués.

Signature

Civilité	Mme <input type="checkbox"/> - Mlle <input type="checkbox"/> - Mr <input type="checkbox"/>
Nom	
Prénom	
Nationalité	Française <input type="checkbox"/> - Autre <input type="checkbox"/>
Date de Naissance	
Adresse Personnelle	
Code postal	
Ville	
Téléphone personnel	
Téléphone profession- nel	
Téléphone mobile	
Email	
Nom de la Collectivité	
Service et Adresse de la Collecti- vité	
Nombre d'agents	< à 10 <input type="checkbox"/> - 11 à 50 <input type="checkbox"/> - 51 à 100 <input type="checkbox"/> - 101 à 200 <input type="checkbox"/> - 201 à 250 <input type="checkbox"/> 251 à 500 <input type="checkbox"/> - 501 à 1000 <input type="checkbox"/> - 1001 à 5000 <input type="checkbox"/> - > à 5000 <input type="checkbox"/>
Statut	Titulaire <input type="checkbox"/> - Stagiaire <input type="checkbox"/> - CDI <input type="checkbox"/> - CDD <input type="checkbox"/> - <input type="checkbox"/> - Contrat d'Avenir <input type="checkbox"/> Contrat d'insertion <input type="checkbox"/> - Saisonnier <input type="checkbox"/> - Retraité <input type="checkbox"/> - Autre <input type="checkbox"/>
Catégorie	A <input type="checkbox"/> - B <input type="checkbox"/> - C <input type="checkbox"/>
Grade et échelon (sur votre fiche de paye)	
Fonction et/ou métier	
Voulez-vous recevoir de l'information CGT	Oui <input type="checkbox"/> - Non <input type="checkbox"/>
Date d'adhésion	
Cotisation mensuelle (1% du salaire net men- suel)	



Notre partenaire :

